



DÉLIBÉRATION N°2026-32

Séance du jeudi 16 avril 2026

LE 16 AVRIL 2026 À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 AVRIL 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	15
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Aurore CLEMENT, Mme Jessica LAUVERGEON, Mme Chrystelle FAURE, Mme Laura PAUTLER, Mme Eloise BURR.

Pouvoirs :

M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à Mme Caroline LEEMANS,
M. Mickaël CHAPELLE GARCIA avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO,
Mme Lisa BRISSAC avait donné pouvoir à Mme Eloise BURR

Absents :

Secrétaire de séance : M. Philippe GIRAUD-CHATILLON

OBJET : SUBVENTION ART MIXTE - FÊTE DU R.A.T. 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la convention pluriannuelle signée avec l'Association ART MIXTE établit le montant annuel de la subvention à 3 200 €. Cette subvention leur permet d'organiser les événements culturels sur la commune ;

Considérant que comme chaque année, l'Association ART MIXTE organise la Fête du R.A.T. les 29, 30 et 31 mai 2026 et que de ce fait, afin de ne pas fragiliser la trésorerie de l'association à l'occasion de l'organisation de cet événement, l'association a demandé que la subvention leur soit versée par anticipation ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'AUTORISER le versement de la subvention** pour un montant de 3 200 € tel que défini dans la convention pluriannuelle ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 du budget en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (Chrystelle FAURE)

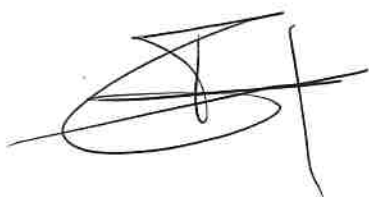
POUR : 18 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Philippe GIRAUD-CHATILLON
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 17/06/2026

et de sa publication le 17/06/2026

et/ou de sa notification le _____